

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 16 juin 2026

Délibération n° 2026 – 16/06/2026 - 1

*Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire du 5 mai 2026*

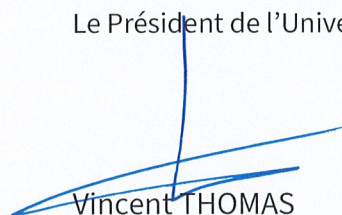
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention : 1 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 (unanimité) Contre : 0
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 mai 2026.**

Dijon, le 17 juin 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 mai 2026

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 5 mai 2026

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 5 mai à 14h25, sous la Présidence de Monsieur Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A : (7) Julien DUBOIS ; Jean-Marie HEYDEL ; Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à Julien DUBOIS) ; Carine MICHEL-COLENT ; Olivier POLITANO ; Emmanuel PY (donne procuration à Carine MICHEL-COLENT) ; Sandrine ROUSSEAUX

Collège B : (8) Éric BOURILLOT (donne procuration à Jean-Marie HEYDEL) ; Mathieu BUNEL ; Olivier COUTURE ; Arianna ESPOSITO (donne procuration à Olivier POLITANO) ; Philippe JUEN ; Alain RAUWEL ; Elizabeth THOMAS (donne procuration à Vincent THOMAS) ; Doriane TROMPIER (donne procuration à Mathieu BUNEL)

Collège Personnel BIATSS : (2) Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Philippe VIGNERON

Collège des usagers : (6) Lucile CHUPIN ; Gabin CLERC (donne procuration à Lucile CHUPIN) ; Andréa MACIEJEWSKI ; Thomas MORAUX ; Ismaïl SALAH (donne procuration à Andréa MACIEJEWSKI) ; Aiden SAUSVERD (donne procuration à Thomas MORAUX)

Directeur du CROUS : (1) Jérôme M'RABET

Personnalités extérieures : (1) Christophe NICOD

Membres invités à la CFVU à titre consultatif : Ludovic RICHARD (excusé) ; Pierre JOUBERT (excusé)

Membres invités : Éric HUSSON

1. Informations du Président

Arrêté d'interdiction de campus

Le Président porte à la connaissance de la commission un arrêté d'interdiction de campus prononcé à l'encontre d'un étudiant. Le 25 mars 2026, cet étudiant s'est rendu coupable d'agression physique et de harcèlement moral envers un autre étudiant, accompagnés d'une tentative d'intrusion à son domicile et d'une tentative d'incendie.

Des plaintes ont été déposées et un signalement transmis au Procureur de la République. Malgré ces démarches, les agissements ont persisté. Face au risque de passage à l'acte, la police est intervenue à plusieurs reprises.

Le Président a pris une mesure conservatoire d'interdiction de campus et saisi la section disciplinaire. Il exprime sa surprise face à l'absence de mesure coercitive plus ferme de la part des autorités judiciaires, et estime qu'une prise en charge psychiatrique constituerait la réponse la plus adaptée.

M. Thomas MORAUX indique que la personne suit actuellement des soins.

M. Jérôme M'RABET, Directeur du site Dijon, confirme son exclusion de la résidence CROUS.

Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la CFVU, précise que l'étudiant avait été entendu à plusieurs reprises, notamment en présence de sa mère, et que ses accusations n'ont jamais pu être étayées par des preuves.

Réception d'une délégation de l'Université nationale de Donetsk (Ukraine)

Le Président a informé la commission de la réception d'une délégation de l'Université nationale de Donetsk, relocalisée à Vinnytsia depuis l'occupation russe de son territoire.

La délégation, composée du Recteur, du Vice-Recteur chargé de la recherche et du Responsable des relations internationales, a partagé des témoignages poignants notamment des images d'attaques par drones survenues une semaine avant leur visite.

Cette rencontre a permis de réaffirmer la solidarité de l'UBE envers ses homologues ukrainiens et d'explorer des perspectives de coopération renforcée, en matière d'échanges étudiants et de collaborations en recherche.

Financement des universités : assise nationale et nouveau dispositif COMP

Le Président a participé le 26 mars aux Assises du financement des universités, organisées conjointement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace et le Ministère de l'Action et des Comptes publics, sous la présidence de M. Gilles ROUSSEL et M. Jérôme FOURNEL.

En présence des ministres Philippe BAPTISTE et David AMIEL, M. FOURNEL a démontré, chiffres à l'appui la dégradation financière des universités françaises. Cette situation se traduit par le recul de la France, passée de la 6^e au 13^e place mondiale en nombre de publications scientifiques.

Le nouveau Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) représente désormais l'intégralité de la subvention allouée aux universités, contre seulement 0,8 % initialement. L'établissement a reçu une liste d'engagements à respecter, sans que l'État ait précisé les contreparties correspondantes, ce qui soulève des questions légitimes sur les moyens effectivement alloués.

Un pré-diagnostic a été réalisé par le rectorat dans les domaines de la formation, la recherche et la vie étudiante. Des ateliers régionaux réunissant l'ensemble des parties prenantes sont prévus le 3 juin, en vue d'un rendu en septembre.

Le Président exprime de vives réserves sur ce dispositif, qu'il considère comme une atteinte à l'autonomie des universités. Il déplore la multiplication des lignes budgétaires prescrites et rappelle que seuls 4 % du fonds de roulement sont effectivement mobilisables.

Les échanges entre les membres ont porté sur plusieurs sujets connexes :

- la contractualisation budgétaire, qui introduit une logique de pilotage par objectifs se rapprochant des méthodes de gestion du secteur privé ,
- le projet de décret visant à supprimer les exonérations des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. À l'UBE, les étudiants internationaux représentent 10 % des effectifs, dont 70 % sont originaires d'Afrique. Selon le Président, l'application de droits d'inscription différenciés (2 895 € en licence et de 3 941 € en master) entraînerait une forte diminution de l'attractivité de l'établissement pour ces publics ,
- la tendance à orienter la recherche en fonction de priorités politiques, au détriment de la recherche fondamentale libre, dont les financements tendent à se réduire.

Les élections municipales

Les scrutins des 15 et 22 mars ont globalement reconduit les équipes sortantes.

Des changements sont à noter à Auxerre (nouveau maire) et au Creusot (nouveau maire et nouvelle présidence de l'intercommunalité). Des rencontres avec ces nouvelles équipes sont prévues prochainement.

Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN ayant été désignée au Conseil d'administration, son mandat à la CFVU prend fin. Son nom sera retiré des listes de la commission.

Journée Portes Ouvertes 2026-2027

Pour l'édition 2026-2027, la Journée Portes Ouvertes sera organisée le samedi 23 janvier 2027 (sous réserve de confirmation), afin de s'aligner sur les pratiques des établissements composantes et des campus territoriaux.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 est soumis à approbation.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

3. Travaux de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 16/02/2026 et 23/03/2026 : subventionnements d'associations étudiantes

Ce point est annulé en raison de l'absence imprévue du porteur du projet.

4. Travaux de la Commission CVEC du 21/04/2026 : crédits récurrents CVEC 2027

Ce point est annulé en raison de l'absence imprévue du porteur du projet.

5. Travaux de la Commission de la pédagogie du 26 février et du 2 avril 2026

5.1. Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente cinq projets non diplômants et deux candidatures Erasmus Mundus.

Projets examinés lors de la Commission de la pédagogie du 26 février :

Projet n°1 – LIB - EA 7534 / Université de Douala (Cameroun)

Ce nouveau projet, axé sur la recherche, favorise les échanges de chercheurs autour des thématiques du laboratoire LIB EA 7534.

Projet n°2 - UBE / Myongji University (Corée du Sud)

Ce renouvellement d'accord concerne l'échange d'étudiants dans le cadre des formations dispensées en anglais. Il constitue un partenariat structurant pour plusieurs composantes et s'avère particulièrement attractif pour les étudiants souhaitant se rendre en Corée du Sud.

Projets examinés lors de la Commission de la pédagogie du 5 mai :

Projet n°1 – ISAT / Universidade Fédéral de Itajuba (Brésil)

Ce projet porte sur la mise à jour de la convention de double diplomation (master et diplôme d'ingénieur), dans la limite de quatre étudiants. Malgré la complexité du montage liée aux différences entre les systèmes d'enseignement supérieur, le dispositif est solidement encadré et permet l'obtention des deux diplômes.

Projet n°2 – UFR Sciences Humaines / IUT Dijon-Auxerre-Nevers / Universidad de Valparaiso (Chili)

Ce projet concerne le renouvellement de l'accord d'échanges étudiants en techniques de commercialisation, désormais étendu à l'histoire. Il repose sur un principe de réciprocité permettant la mobilité de quatre étudiants par an.

Projet n°3 – UFR Langues et Communication / College of the Holy Cross (États-Unis)

L'annexe financière présentée prévoit l'envoi d'un lecteur de français langue étrangère (FLE) de l'UBE. En contrepartie, l'établissement accueille plusieurs étudiants américains et bénéficie d'une subvention de 21 078 € versée à l'UBE.

Candidatures Erasmus+ :

Le programme KA131 permet l'attribution de bourses de mobilité aux étudiants et aux personnels, pour un montant annuel d'environ 1,5 M€.

Le programme KA171 permet le financement d'actions de mobilité et de coopération avec des pays tiers, notamment l'Ukraine, le Cameroun et plusieurs pays d'Asie.

Le programme KA220-HED a pour objectif de faciliter l'intégration des étudiants en situation de migration. La candidature concerne le projet collaboratif « Dive-In », mené avec cinq établissements de l'Alliance Forthem, pour lequel un financement de 400 000 € sur trois ans est demandé.

Erasmus Mundus - Master MAIA (Centre Condorcet) :

Les Masters Erasmus Mundus (EMJM) sont des programmes européens organisés par un consortium d'établissements, accueillant les étudiants de manière rotative tout au long du parcours, chaque université délivrant son propre diplôme.

Cette candidature est portée par l'Université de Gijón (Espagne), en partenariat avec l'Università degli Studi di Cassino (Italie) et l'UBE. Le programme est orienté en informatique et ingénierie appliquée à l'imagerie médicale. En cas d'acceptation, le Master débutera à la rentrée 2027-2028.

Erasmus Mundus - Master QUANTEEM :

Cette candidature est portée par l'UBE, en partenariat avec la Rheinland Pfälzische Technische Universität Kaiserslautern-Landau (Allemagne) et Aarhus Universitet (Danemark). Le programme est spécialisé en Physique et, en cas d'acceptation, commencera également à la rentrée 2027-2028.

M. MORAUX fait part de ses réserves à l'égard de la conclusion de partenariats avec des universités privées catholiques. S'agissant du College of the Holy Cross (États-Unis), il reconnaît toutefois que cet établissement semble faire preuve d'une certaine ouverture et paraît se démarquer de l'orientation conservatrice portée par l'administration Trump. Concernant la Myongji University (Corée du Sud), il exprime en revanche une préoccupation plus marquée, regrettant que l'institution affiche explicitement la volonté de transmettre à ses étudiants une philosophie d'inspiration chrétienne.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 26

5.2. Demande d'accréditation du diplôme de 3^e cycle en sciences odontologiques

Mme Caroline HOUTMANN, Responsable administrative en odontologie et Cheffe de projet de l'UFR des Sciences de Santé - circonscription Odontologie, rappelle que le premier et deuxième cycle ont déjà été accrédités. Le projet présenté marque l'aboutissement de la formation avec l'ouverture du troisième cycle.

Rappel du cursus

Ce dernier cycle est organisé en deux voies, cycle court et cycle long. Il comprend la réalisation d'une thèse d'exercice, condition nécessaire à la délivrance du Diplôme d'État de Docteur en chirurgie dentaire.

La structure du dossier

La structuration du dossier reste globalement identique à celle des années précédentes, mais s'appuie sur un bilan renforcé des deux premiers cycles de mise en œuvre.

Des moyens financiers, humains et immobiliers significatifs ont été mobilisés.

Les caractéristiques du 3^{ème} cycle

Le cycle court se constitue de stages hospitaliers à Nevers et Semur-en-Auxois.

Le cycle long est accessible après réussite au concours de l'internat, conduisant aux spécialisations en chirurgie orale, médecine bucco-dentaire ou orthopédie dento-faciale.

La thèse d'exercice est obligatoire dans les deux parcours.

L'organisation pédagogique se compose de la manière suivante :

- une semaine sur deux en stage hospitalier (Semur-en-Auxois et Nevers) ,
- quinze jours d'enseignements intensifs en décembre consacrés à l'insertion professionnelle (première semaine) et à l'approfondissement des enseignements odontologiques (deuxième semaine) ,

- les examens sont prévus en février ,
- un stage d'initiation à la vie professionnelle à temps plein ou fractionné (deux à trois jours par semaine).

Le maître de stage doit obtenir un agrément auprès de l'UFR et disposer d'un fauteuil dédié à l'accueil de l'étudiant.

La convention de stage utilisée est celle en vigueur à l'UBE.

Les infrastructures

Un nouveau bâtiment, le bâtiment B4, est en cours de construction sur le campus, avec une ouverture prévue courant 2027. Il comprendra de nouveaux espaces pédagogiques. Le deuxième étage sera notamment dédié à la formation, avec l'installation d'une salle de soins et d'une salle de stérilisation destinées aux étudiants.

La montée en charge des effectifs

Il est prévu d'accueillir :

- 27 étudiants en 2026-2027 ,
- 38 étudiants en 2027-2028 ,
- 40 étudiants en 2028-2029 ,
- 55 étudiants en 2029-2030 .

L'objectif est de présenter le dossier au CNSER le 16 juin 2026, avec dépôt sur FRESQ au plus tard le 9 juin.

Questions/remarques

M. Julien DUBOIS demande des précisions sur les soins réalisés dans cette salle pratique.

Il est précisé que les soins sont effectués au CHU à partir de la 4^e année, au sein de l'Institut universitaire de soins dentaires. Dans la salle de stérilisation, les étudiants réalisent uniquement des opérations de décontamination, la stérilisation étant assurée par un service central. En cabinet, ces actes ne peuvent être réalisés par les étudiants, mais ils en apprennent néanmoins les protocoles dans ce cadre. Par ailleurs, dès la 4^e année, les étudiants peuvent remplacer des assistants dentaires en cabinet.

M. DUBOIS sollicite également des précisions sur les lieux de stage périphériques et sur les conditions d'hébergement des étudiants.

Les lieux de stage sont reconduits chaque année et concernent 44 places. L'objectif est toutefois de développer de nouveaux centres. À Semur-en-Auxois, l'hébergement est assuré gratuitement et les frais de déplacement sont pris en charge par le CHU. À Nevers, la mise en place de la gratuité de l'hébergement est en cours de discussion, avec la mobilisation possible d'aides du CHU. L'URPS des chirurgiens-dentistes de Bourgogne-Franche-Comté s'est également engagée à soutenir financièrement les étudiants. L'objectif est de garantir une équité entre les sites afin que l'ensemble des étudiants puissent bénéficier d'un hébergement gratuit. Le maire a indiqué se saisir du dossier afin de rechercher une solution.

M. Jean-Marie HEYDEL souligne l'intérêt de développer une formation à la recherche, estimant qu'il est important d'orienter les étudiants en odontologie vers ce domaine.

Il est indiqué qu'un module dédié à la formation à la recherche est déjà prévu en 4^e et 5^e année. Toutefois, la majorité des étudiants souhaitent rejoindre rapidement leur territoire d'origine pour exercer. Sur 27 étudiants, seuls deux se dirigent vers l'internat.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 24

5.3. Demande d'accréditation du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa)

Mme Aline JUBLOT, Gestionnaire de la scolarité en maïeutique, et M. Mathieu AZCUE, Maître de conférences en maïeutique et Vice-Doyen de l'UFR Santé, présentent la réforme du second cycle des études de maïeutique. Dans ce cadre, il est rappelé que le 5 mai est la journée internationale de la sage-femme.

Cette réforme, issue de la loi du 25 janvier 2023, vise à renforcer la reconnaissance du statut médical des sages-femmes, notamment par la structuration d'un troisième cycle jusqu'alors inexistant. Le dispositif d'évaluation est encadré par l'arrêté du 11 février 2026, tandis que l'arrêté relatif au troisième cycle est attendu pour juillet.

La formation se distingue par sa forte dimension clinique.

Les principales étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- rentrée 2024 : première entrée des étudiants dans le nouveau premier cycle ,
- rentrée 2026 : mise en place du second cycle rénové et de son référentiel actualisé ,
- rentrée 2028 : déploiement du troisième cycle réformé.

Organisation des apprentissages cliniques et implications

Le nouvel arrêté se caractérise par une grande complexité en matière de crédits et de structuration des enseignements. Le second cycle intègre un renforcement significatif de la formation clinique, avec plus de 650 heures de stage supplémentaires. Le troisième cycle prévoit également des stages renforcés, organisés en deux périodes de trois mois et une période de deux mois et demi.

En quatrième et cinquième années, le second semestre conserve une organisation mixte associant enseignements théoriques et pratiques cliniques. Au total, la réforme prévoit 650 heures de stage supplémentaires et une vingtaine de stages supplémentaires sous un format renouvelé, incluant une réduction du nombre de gardes (huit au lieu de neuf). La durée des stages est globalement allongée sur l'ensemble du cursus.

La réforme renforce par ailleurs la progression pédagogique :

- la consolidation de la physiologie au premier cycle ,
- la confrontation progressive à la pathologie au deuxième cycle ,
- l'approfondissement clinique au troisième cycle.

Un accent particulier est mis sur le développement des stages en CHU, ainsi que sur la volonté de réintégration d'une activité clinique pour les enseignants et enseignants-chercheurs en maïeutique.

Évaluation des apprentissages cliniques

Le dispositif d'évaluation évolue avec :

- la validation des stages par un jury annuel ,

- la mise en place d'un quitus semestriel en présentiel pour la validation du portfolio ,
- la suppression des évaluations normatives liées aux gardes et aux lieux de stage ,
- le renforcement du raisonnement clinique dès les premier et deuxième cycles ,
- des évaluations cliniques de type ECOS aux semestres 4 et 8.

La répartition des ECTS du second cycle est ajustée conformément au référentiel, détaillé dans les annexes.

Refonte des cycles liée à la réforme

L'organisation du futur troisième cycle conditionne l'ensemble de la structuration des premier et deuxième cycles. En conséquence, la réforme du second cycle entraîne également des ajustements du premier cycle, notamment :

- une mise en cohérence globale des enseignements ,
- un renforcement du cœur de métier.

Plus largement, cette réforme vise une meilleure articulation entre théorie et pratique. Elle met l'accent sur la réflexivité professionnelle, notamment à travers la simulation, l'approche par compétences, la diversification des modalités d'évaluation et la formalisation renforcée du raisonnement clinique.

Perspectives et évolutions à venir

Plusieurs évolutions sont encore attendues :

- la publication de l'arrêté relatif au troisième cycle ,
- l'organisation du parcours clinique, déjà structuré autour de deux stages de trois mois dans un même lieu et d'un stage personnalisé ,
- le renforcement du volet recherche ,
- l'allègement et l'étalement de la thèse d'exercice sur trois ans afin de mieux accompagner les étudiants.

Mme MICHEL-COLENT s'interroge sur les éventuelles difficultés pour trouver des terrains de stage.

Il est rappelé que l'évolution législative depuis 2009, notamment l'ouverture de l'activité des sages-femmes à l'IVG médicamenteuse puis chirurgicale, a progressivement favorisé un recentrage des formations vers les cabinets libéraux. De nombreux stages sont désormais réalisés auprès de sages-femmes libérales, avec des parcours personnalisés, particulièrement en second cycle. En troisième année, un développement accru de ces terrains de stage est recherché, y compris dans des zones sous-dotées.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 24

5.4. Publicisation du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

M. Cyprien GUILLOT, Directeur de l'IFMK de Dijon, et M. Davy LAROCHE, Directeur du département Métiers de la rééducation, présentent l'intégration de la formation de masseur-kinésithérapeute au sein de l'UBE. Cette formation existe à Dijon depuis 1960 et est portée par l'association loi 1901 ADEMK. Depuis 2015, les étudiants de l'ADEMK ont été universitaires.

En juillet 2024, l'Association étudiante de l'école a adressé une lettre soulignant une iniquité régionale persistante: les étudiants de Dijon devaient obligatoirement suivre la formation dans une structure privée, alors qu'à Besançon, la formation était dispensée dans un établissement public. Les frais d'inscription sur l'ensemble de la formation variaient fortement : 20 000 € à Dijon et 30 000 € à Nevers. L'objectif affiché est de rendre la formation de Dijon entièrement publique.

Depuis juillet 2024, l'UBE et le Conseil régional se sont saisis de la question. En juillet 2025, le transfert de la formation a été acté, et en mars 2026, l'association a confirmé sa volonté de céder la formation.

Maquette de la formation

La formation conduit au diplôme d'État en cinq ans :

- première année en PASS/LAS ,
- deux cycles de deux ans à l'institut de formation.

À l'issue du cursus, les étudiants obtiennent le grade de Master (300 ECTS). La formation est dispensée à l'institut et toutes les fiches de formation ont été validées en comité pédagogique de l'UFR des sciences de santé. Le dossier d'agrément auprès des services régionaux a été finalisé, pour une mise en œuvre à la rentrée 2026.

Prévisions d'effectifs et financement

La formation accueillera 82 étudiants par promotion : 80 en PASS/LAS et 2 par passerelles.

La totalité des frais de formation sera prise en charge par le Conseil régional, réduisant le coût pour les étudiants de 5 000 €/an à 175 €/an, soit une réduction financière significative.

Équipe pédagogique

Le Conseil régional permettra le maintien de l'ensemble du personnel :

- 10 postes à temps plein à l'IFMK ,
- 200 kinésithérapeutes libéraux sous contrat vacataire ,
- 200 terrains de stage agréés.

Questions/remarques

Le Président souligne que cette réforme est l'aboutissement d'un long travail, rendu possible grâce au soutien du Conseil régional. L'UBE se réjouit de la qualité du travail déjà réalisé. Un regret demeure concernant Nevers, dont l'IFMK reste privé malgré les propositions faites. Néanmoins, cette avancée représente un transfert significatif des savoir-faire vers l'UFR Sciences de Santé.

M. Olivier POLITANO s'interroge sur la situation des étudiants actuellement en cursus.

Il est précisé que, pour ces étudiants, la seule modification concerne la gratuité de la formation, sans impact sur les ECTS ni sur le grade de Master.

M. MORAUX remercie pour cette réduction des coûts et s'interroge sur la situation des étudiants à Nevers. Il est rappelé que les IFMK de Dijon et de Nevers sont indépendants: il s'agit de deux associations distinctes.

La question d'une possible baisse de fréquentation de Nevers est également soulevée.

Il est précisé que certains étudiants utilisent déjà des stratégies de redoublement ou de refus pour ne pas se rendre à Nevers.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 24

5.5 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT invite les membres à formuler des remarques ou questions concernant les conventions portées à leur connaissance.

M. MORAUX s'interroge sur la convention n°14447 impliquant Philips. S'il soutient la formation et l'objet de la convention, il s'oppose à ce partenariat pour des raisons géopolitiques, en raison de la présence de filiales de l'entreprise dans les territoires palestiniens occupés, l'absence de prise de position publique sur le conflit en cours, et le refus de l'entreprise de répondre aux interpellations des mouvements de contestation.

Il est décidé de procéder à deux votes distincts.

- **Vote sur l'ensemble des conventions exceptée la convention n°14447 relative au partenariat avec la société Philips France**

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 24

- **Vote portant exclusivement sur l'approbation de la convention n°14447**

Avis CFVU	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 3
	Abstention : 0	Pour : 21

Fin de séance : 16h40